

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES • projet ouverture 2025

Niveau 4 - [N° Fiche RNCP n°34744](#)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le titulaire du BP peut exercer ses fonctions en tant que salarié hautement qualifié, chef de culture ou chef d'exploitation dans différentes structures horticoles ; les activités visées sont : la conduite d'un ou plusieurs ateliers de production horticole, la réalisation des différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, des bâtiments, des matériels et des installations, la réalisation des activités de prévention des risques professionnels et de préservation de l'environnement, la coordination d'une équipe de travail, la réalisation du suivi technico-économique de l'atelier de production.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'obtention du diplôme du BP RPLFFP de niveau 4 par unités capitalisables et l'acquisition des compétences

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture
- Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales
- Coordonner le travail d'une équipe
- Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols
- Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

ORGANISATION DE LA FORMATION

818 heures
de formation en centre

364 heures
en entreprise
12 semaines

FORMATION CONTINUE ADULTE

Programme régional
Dispositif 1 Emploi = 1 formation

 **LIEU** CFPPA Nantes Terre Atlantique
Site de Saint-Herblain

 **DATE** Du 09/09/2025 au 22/05/2026

 **PUBLIC** Dès 18 ans

MOYENS & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours dispensés en petit groupe et en présentiel, Pédagogie active, Travaux pratiques, Stages en entreprise, Individualisation des parcours

OBTENTION DU DIPLÔME

Validation en situations professionnelles des blocs de compétences ou unités certificatives (UC) constitutives du diplôme. *Chaque bloc de compétence représentant une capacité à acquérir est acquis à vie et rattrapable durant 5 ans. Possibilité de valider par UC.*

DÉBOUCHÉS

Ouvrier/Ouvrière agricole qualifié, avec évolution de carrière possible vers des emplois de chef d'équipe et chef de cultures

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé possible** selon diplômes et expériences pro. suite au positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Multiplication des végétaux (semis, bouturages, marcottage, etc.), installation et suivi de culture (préparation des végétaux et des supports de cultures, amélioration des sols, protection des végétaux, etc.), pilotage quotidien des travaux liés à la conduite des productions (planification des activités, organisation du chantier, animation d'équipe) et cueillette de plantes sauvages;

Savoirs sur l'écosystème et l'agrosystème, la reconnaissance des végétaux, la biologie végétal, l'agronomie, impacts des systèmes de productions sur les ressources (eau, sols, biodiversité, etc.), filières horticoles;

Unité de formation Professionnelle

UC 1 • Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

UC 2 • Assurer le pilotage technique des productions

UC 3 • Réaliser les interventions sur les végétaux

UC 4 • Intervenir sur les conditions de culture

UC 5 • Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages



CHIFFRES CLÉS

Taux de réussite aux examens • ouverture

Taux de satisfaction des stagiaires • ouverture

Taux d'insertion pro à 6 mois • ouverture

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet

TARIFS & FINANCEMENTS

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

- La formation est financée par la Région des Pays de la Loire - *Contactez France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, Unité Emploi pour validation de votre projet professionnel*
- Selon vos droits pôle emploi, vous êtes rémunéré soit par France Travail, soit par la Région via l'Agence de service de paiement de la Région - *Rapprochez-vous de votre conseiller France Travail pour évaluer le type et le montant de cette rémunération*

VOUS ETES SALARIÉS

- Le coût de la formation peut être pris en charge par un Projet de transition professionnelle (CPF de transition), après validation par les Fonds Formation compétents ou par l'utilisation de votre compte personnel de formation (CPF) pour certaines UC

Certification du Ministère de l'agriculture.
Arrêté de création du 23 juillet 2019.

PLUS D'INFORMATIONS



CFPPA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - *Site Jules Rieffel*
5 rue de la Syonnière
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN
www.nantes-terre-atlantique.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir au moins 18 ans
- Satisfaire aux tests d'entretien d'admission
- Avoir un projet professionnel validé avec une période d'immersion en entreprise si aucune expérience en agriculture
- Avoir lever les freins à l'entrée en formation
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP Agricole ou de même niveau) ou un diplôme de niveau supérieur ou justifier d'un an d'expérience professionnelle en lien avec le secteur visé ou justifier de trois ans d'expérience professionnelle

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & SÉLECTION

- Se pré inscrire via le site internet
- Participer à une information collective
- Réaliser des tests de prérequis & de positionnement
- Présenter son projet professionnel lors d'un entretien individuel

S'INSCRIRE - CONTACTS

- nantes-terre-atlantique.fr
- secrétariat du CFPPA au 02.40.94.26.66 ou par mail à cfppa@nantes-terre-atlantique.fr

À partir de février 2025

Début de formation : septembre 2025

Mise à jour : février 2025

